

Président : Dr Philippe Gnaegi, directeur, Lycée Jean-Piaget-École supérieure de commerce de Neuchâtel
Beaux-Arts 30, 2000 Neuchâtel
Tel. +41 32 717 88 00 - Fax +41 32 717 88 09
E-Mail : philippe.gnaegi@rpn.ch - Internet : www.lyceejeanpiaget.ch

CDECS-PIN No 26 - Mars 2008

Chères collègues,
Chers collègues,

La conférence suisse s'est déroulée en novembre à Neuchâtel et depuis lors, je peux vous informer que le comité n'a pas chômé, bien au contraire.

Novembre 2007 : nous avons réellement pensé que nous écoles ne survivraient pas aux décisions de l'OFFT. En effet, le modèle de maturité professionnelle 3+1 n'avait pas été retenu par l'OFFT.

Décembre 2007 : notre comité a décidé d'intervenir énergiquement auprès des cantons de la CDIP par l'intermédiaire de Mme I. Chassot et de Mme D. Leuthard (par l'intermédiaire de M. J.-P. Graber).

Décembre 2007 : lors d'une séance du comité de pilotage où je siége en compagnie de M. J. Schlaepfer, le modèle 3+1 a soudainement réapparu. Le travail de lobbying que notre comité a mis en place a certainement déplu à certains mais a porté ses fruits.

Janvier 2008 : nous n'avons pas eu le temps de nous reposer car j'ai été informé par l'OFFT que des groupes de travail relatifs à la pratique professionnelle devaient être mis en place en février 2008 et avoir terminé leur travail en avril 2008. Si pendant plusieurs années (5 ans environ) nous avons beaucoup discuté, il a fallu soudainement travailler dans la hâte, ce d'autant qu'en février, beaucoup de cantons avaient des vacances scolaires. Les représentants des ESC (professeurs) travaillent actuellement en collaboration avec des représentants du monde du travail, du système dual et de la société des employés de commerce. Il s'agit donc de définir tous les objectifs de la pratique professionnelle (y compris ceux de bureautique et informatique).

Par la suite et jusqu'à la fin de l'année, les objectifs des autres disciplines devraient être rédigés. Dans les points à régler, il existe celui de la rémunération des enseignants qui travaillent dans les groupes de branches. L'OFFT ne veut pas les rémunérer et laisse ce soin aux cantons. Nous attendons la décision des cantons mais ce qui nous semble évident est que les enseignants fournissent un surcroît de travail important et qu'ils doivent être rémunérés.

Parallèlement aux groupes de travail, nous avons désigné M. C. Hostettler, directeur de l'ESC de St-Imier, pour faire partie de la Commission fédérale de la réforme de la formation commerciale de base. Cette commission s'occupera de rédiger l'ordonnance qui définira les critères à remplir pour délivrer un CFC.

L'OFFT (et non les ESC selon notre demande) organisera une journée d'information le 9 septembre 2008 dans le but de faire le point sur les réformes actuelles.

De plus et de même que la conférence des gymnases, nous sommes intervenus auprès de Mme D. Leuthard pour lui signaler que l'OFFT, pour vanter les qualités du dual, tombait dans un langage qui nous est peu familier. En effet, une publicité de cet office mentionnait "LIEBER GESCHEIT SCHAFFEN STATT KLUG-SCHEISSEN".

En conclusion, nous suivons de près la réforme qui aura des conséquences importantes sur nos écoles. Nous signalons également que le soussigné cédera en fin d'année la présidence à un directeur suisse alémanique. Le comité proposera à cette fonction M. Martin Dolder, directeur de l'ESC de Lucerne.

Le président

